



Risques liés aux *inondations*

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE.....	2
1. LA SÉCURITÉ CIVILE, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE.....	3
1.1 LOI SUR LA SÉCURITÉ CIVILE.....	4
1.1.1 Ville de Lévis	4
1.1.2 Citoyennes et citoyens.....	4
1.1.3 Partenariat avec les organismes externes	4
2. RESSOURCES UTILES.....	5
3. TROUSSE D'URGENCE 72 HEURES.....	7
4. INONDATION - FICHE RÉFLEXE.....	9
5. EN CAS D'URGENCE MAJEURE	11
6. PLAN FAMILIAL D'URGENCE	13



Mot du maire

La sécurité des Lévisiennes et des Lévisiens est une préoccupation pour notre administration municipale. C'est pourquoi, nous travaillons sans cesse à se doter d'outils qui sauront nous guider lors d'un sinistre majeur.

Peu importe le type de situation d'exception (incendie majeur, canicule, tempête, tremblement de terre, etc.), la sécurité civile devient une responsabilité partagée entre le gouvernement, la Ville et la population.

Il nous fait plaisir de vous présenter un guide d'information sur les risques liés aux inondations. La débâcle de la rivière Beaurivage en 2014 nous a confirmé l'importance de produire un tel document de référence pour la population.

Je vous invite à le consulter afin de bien vous préparer à faire face à de telles situations.

La maire de Lévis,

Gilles Lehoullier

Cette brochure est publiée par la
Ville de Lévis en février 2015.

Coordination :
Direction des communications

Rédaction : Direction du service de la
sécurité incendie – Sécurité civile

Photographies : Ville de Lévis

Conception graphique :
Tremblay Design graphique

Impression : Les Productions d'OZ

Tirage : 500 exemplaires



Ce logo s'inspire d'un emblème international qui symbolise l'état d'équilibre par son triangle bleu au cœur d'une surface orangée représentant l'état d'alerte. Il évoque la mission de la Sécurité civile, qui est d'intervenir de manière calme et efficiente en situation d'urgence et de rétablir l'harmonie dans les milieux touchés par des sinistres.



1. La sécurité civile, une responsabilité partagée



La Ville a adopté sa *Politique municipale de sécurité civile* afin d'établir les principes et les orientations qui encadrent sa démarche de gestion de la sécurité civile.

La politique vise aussi à proposer une vision globale de la gestion proactive de la sécurité civile, en intégrant les préoccupations liées à l'environnement et la gestion des risques et à la faire partager par l'ensemble des intervenants et intervenantes municipaux de manière à fournir une réponse coordonnée et efficiente aux besoins de la population sinistrée.

Elle vise également à favoriser l'émergence d'une véritable culture de la sécurité civile, tant à l'intérieur de l'organisation que chez les citoyennes et les citoyens.

Retrouvez la *Politique municipale de sécurité civile* au : ville.levis.qc.ca, sous la section *Sécurité*, sous la rubrique *Sécurité civile et mesures d'urgence*.

1.1 LOI SUR LA SÉCURITÉ CIVILE

La sécurité civile est une responsabilité qui doit être partagée entre les citoyennes et citoyens, la municipalité et le gouvernement.

La Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3) les incite à assumer leurs responsabilités quant aux précautions minimales à prendre pour prévenir les sinistres et pour se protéger lorsqu'ils surviennent.

Consultez la Loi sur la sécurité civile au : www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

1.1.1 VILLE DE LÉVIS

La Ville entend sensibiliser la population afin de mieux la préparer en cas de sinistre. Elle s'engage, notamment à recourir aux stratégies et moyens nécessaires pour communiquer efficacement à toute la population les risques présents sur son territoire, la planification des mesures appropriées afin de réagir adéquatement aux situations d'exception qui peuvent survenir ainsi que de la soutenir, le cas échéant, durant l'intervention et lors de la période de rétablissement

1.1.2 CITOYENNES ET CITOYENS

Les citoyennes et citoyens sont responsables de veiller à leur santé et d'assurer leur sécurité et leur bien-être selon leur condition, leur degré d'autonomie et leurs besoins, cette responsabilité s'exerçant également envers leur entourage.

Les citoyennes et citoyens devraient être autonomes pour les 72 premières heures suivant le début d'une situation d'exception, ce qui permet à la Ville de tout mettre en œuvre pour diminuer, voire éliminer les effets qui pourraient être ressentis par la population.

1.1.3 PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES EXTERNES

La Ville favorise une approche de partenariat avec les organismes externes. Elle entend donc entretenir des relations étroites avec les organismes publics qui exercent des mandats complémentaires ou en soutien en matière de sécurité civile.

De plus, la Ville pourra éventuellement faire appel aux ressources d'organismes privés, bénévoles ou communautaires selon les besoins. Pour ce faire, elle favorisera l'établissement d'ententes de collaboration préalables lorsque requise.



2. Ressources utiles

Être bien informé accroît votre capacité à faire face à une situation d'urgence.

EN CAS D'URGENCE

911

N'appellez pas au 911 pour *avoir de l'information*. Un trop grand volume d'appels liés à des demandes d'information encombre les lignes au détriment des personnes qui ont réellement besoin de l'intervention du service de police, de la sécurité incendie et du service ambulancier.

POUR VOUS PRÉPARER

Gouvernement du Canada : www.preparez-vous.gc.ca

Gouvernement du Québec : www.securitepublique.gouv.qc.ca

BOTTIN DES RESSOURCES UTILES

IDENTIFICATION	SERVICE	COORDONNÉES/INFORMATION
Ville de Lévis	Site Internet	ville.levis.qc.ca
	Abonnement aux alertes par courriel	ville.levis.qc.ca/alertes
	Centre de service à la clientèle	418 839-2002
Météo spécialisée	Environnement Canada	www.meteo.gc.ca
	MétéoMédia	www.meteomedia.com
Ressources utiles	Bureau d'assurance du Canada	1 877 288-4321
	Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060
	Centre d'expertise hydrique du Québec	www.cehq.gouv.qc.ca
	Environnement Québec	1 866 694-5454
	Gaz Métro	1 800 361-8003
	Hydro-Québec (signaler une panne)	1 800 790-2424
	Info-Santé	811
	Service 211 / Services à la communauté	211
Transport Québec (MTQ)	1 888 355-0511/511	
Autres liens utiles	Comité de bassin versant de la rivière Chaudière	www.robvq.qc.ca
	Conseil de bassin versant de la rivière Etchemin	www.cbetchemin.qc.ca
	Système surveillance - rivière Chaudière	www.ssrc.cobaric.qc.ca



3. Trousse d'urgence 72 heures



**Votre famille
est-elle prête ?**

Dans une situation d'urgence, vous aurez besoin de certains articles essentiels. Vous devrez peut-être vous débrouiller sans source d'énergie ni eau courante. Préparez-vous à être autosuffisant pendant au moins 72 heures.

Vous avez peut-être déjà certains des articles nécessaires en votre possession, comme de la nourriture, de l'eau et une lampe de poche à piles. L'important, c'est de bien organiser votre matériel pour le trouver rapidement. Seriez-vous capable de trouver votre lampe de poche dans le noir?

Veillez à ce que votre trousse soit facile à transporter et que tous les occupants et occupants de la maison savent où elle se trouve. Gardez-la dans un sac à dos, dans un sac de sport ou dans une valise à roulettes à portée de la main, dans un endroit facilement accessible, par exemple dans le placard près de la porte d'entrée. Si votre foyer compte plus d'une personne, votre trousse d'urgence pourrait être lourde. Il serait une bonne idée de distribuer ces fournitures parmi divers sacs à dos; elles seront alors plus faciles à transporter et chaque personne pourra personnaliser sa trousse prête à emporter.

Source : Gouvernement du Canada
www.preparez-vous.gc.ca

ARTICLES DE BASE

- 4 litres d'eau par personne par jour (pour consommation et hygiène)
- Nourriture non périssable comme des conserves, des barres énergétiques, des noix et des aliments déshydratés
- Ouvre-boîte manuel
- Lampe de poche à piles
- Radio à piles
- Piles de rechange
- Chandelles
- Briquets et allumettes
- Tablettes de purification d'eau
- Copie de votre plan familial d'urgence

ARTICLES RECOMMANDÉS EN CAS DE CONFINEMENT

- Sifflet (pour signaler votre présence aux secouristes)
- Masques anti-poussière (pour filtrer l'air contaminé)
- Bâches en plastique
- Ruban adhésif
- Petit réchaud et combustible
- Mode d'emploi pour désactiver les appareils domestiques

ARTICLES RECOMMANDÉS EN CAS D'ÉVACUATION

- Argent (incluant de la monnaie)
- Trousse de premiers soins
- Médicaments
- Articles d'hygiène (papier hygiénique, brosse à dents, savon, mouchoirs, sacs à ordures, désinfectant à mains, etc.)
- Vêtements de rechange
- Couverture ou sac de couchage pour tous les membres de la famille
- Clés de la voiture et de la maison
- Pièces d'identité
- Couteau suisse (tout usage)
- Vaisselle jetable
- Articles pour bébés (si applicable)
- Copie des papiers personnels importants (pièces d'identité, carte d'assurance maladie, etc.)

TROUSSE D'URGENCE POUR LES ANIMAUX

- Cage pour le transport de l'animal
- Laisse ou harnais solide
- Collier ou médaille d'identification
- Nourriture et eau pour plusieurs jours (ex. : 5 jours – adaptez la quantité selon votre animal)
- Bol et ouvre-boîte pour la nourriture
- Journaux, papier hygiénique, sacs de plastique et litière pour chat
- Médicaments particuliers
- Coordonnées du vétérinaire et dossier médical de l'animal
- Trousse de premiers soins pour animaux
- Couverture et jouet

CONSEIL

Gardez un téléphone à fil à la maison, car la plupart des téléphones sans fil ne fonctionneront pas pendant une panne de courant.



4. Inondation Fiche réflexe

Les inondations peuvent se produire en toutes saisons.

Elles surviennent habituellement à la fonte des neiges et lors de fortes pluies.

Vous pouvez en limiter les dégâts et les inconvénients en accomplissant certains gestes.

QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION

<p>En cas d'alerte d'inondation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rangez en hauteur ou montez à l'étage supérieur les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée. • Bouchez le drain au sous-sol. • Fermez le gaz et l'électricité. Si l'eau a commencé à monter, assurez-vous d'avoir les pieds sur une surface sèche et utilisez un bâton de bois pour couper le courant. • Suivez l'évolution de la situation à la radio, à la télévision ou sur Internet. • Respectez les consignes de sécurité transmises.
<p>Pendant l'inondation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quittez votre domicile si l'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent. • Emportez votre trousse d'urgence, des vêtements chauds et, s'il pleut, des imperméables. • Si vous utilisez votre véhicule, conduisez prudemment et n'hésitez pas à l'abandonner si le moteur cale. • Prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre si vous n'allez pas dans un centre d'hébergement de la municipalité.
<p>Après que l'eau se soit retirée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consultez un électricien avant de rebrancher le courant. • Consultez un spécialiste avant de remettre en marche les appareils de chauffage. • Communiquez avec la municipalité (ou consultez les bulletins d'information) pour vous assurer que l'eau de l'aqueduc est potable. En cas de doute, faites la bouillir cinq minutes. Si votre eau provient d'un puits, faites-la analyser avant de la consommer. • Nettoyez les pièces contaminées par l'inondation : retirez l'eau et jetez tous les matériaux absorbants, comme le placoplâtre, la laine minérale, les tapis, le bois pressé, etc.

Santé publique et les inondations : www.santeestrie.qc.ca/sante_publicque

Assurances après sinistre (Bureau d'assurance du Canada) : www.infoassurance.ca

Source : Ministère de la Sécurité publique – gouvernement du Québec
www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres



5. En cas d'urgence majeure

EN CAS D'URGENCE MAJEURE

- **Utilisez le 911 en cas d'urgence seulement** - ne téléphonez pas au 911 pour *avoir de l'information*.
- Laissez les lignes d'urgence libres pour permettre les appels vraiment importants.
- Utilisez la messagerie texte plutôt que le cellulaire. Les textos passent plus facilement en situation de réseaux saturés ou en difficulté.

EN CAS D'URGENCE MAJEURE

Ce qu'il faut faire	<ul style="list-style-type: none">• Protégez votre santé et votre intégrité physique : vous ne pourrez aider personne si vous êtes blessé.• Appliquez votre plan d'urgence familial.• Si vous devez évacuer et que les circonstances le permettent : fermez l'électricité, le gaz et l'eau courante de la maison et apportez votre animal domestique.• Si la famille est séparée, rendez-vous au lieu de rassemblement prédéterminé à proximité de la maison. Si ce lieu n'est pas accessible, rendez-vous à celui prédéterminé à l'extérieur du quartier.
Dans les premières minutes	<ul style="list-style-type: none">• Écoutez à la radio les directives des services d'urgence et consultez l'information en provenance de la Ville (Internet, Twitter, panneaux d'information, etc.).• Sortez de votre résidence avec votre trousse d'urgence.• Venez en aide à des voisins dans le besoin.• Évaluez l'état des débris qui peuvent poser un danger autour de votre résidence.• Mettez à l'abri votre contenant de documents importants et votre inventaire de biens meubles ayant le plus de valeur.
Dans les premières heures	<ul style="list-style-type: none">• Obéissez aux directives des services d'urgence.• Avisez votre employeur que vous êtes en santé, mais sinistré.• Mettez à l'abri vos biens précieux.• Si vous n'avez pas à évacuer, mais que votre résidence est endommagée : prenez des photos ou un clip vidéo des dommages les plus évidents et posez ensuite les actions requises pour minimiser les dommages, à moins d'indications contraires de votre assureur.• Ne roulez jamais avec votre véhicule dans ce qui semble être des endroits à risque (route endommagée, accumulation importante d'eau sur la chaussée, etc.)



6. Plan familial d'urgence

Les membres de votre famille ne se trouveront peut-être pas au même endroit lorsqu'une urgence surviendra. Prévoyez une façon de vous retrouver ou de communiquer les uns avec les autres et discutez de ce que vous feriez dans différentes situations.

Utilisez les pages suivantes pour préparer votre plan. Vous connaissez déjà une bonne partie des renseignements demandés. Il pourrait toutefois être nécessaire de communiquer avec votre municipalité ou certains organismes gouvernementaux pour obtenir des informations sur leurs plans d'urgence.

Conservez ce guide dans un endroit facile à trouver et à retenir (avec votre trousse d'urgence, par exemple). Vous pourriez également faire des copies du plan et les conserver dans notre véhicule et à votre lieu de travail.

SORTIES D'URGENCE

- Préparez un plan d'étage de votre maison montrant toutes les sorties possibles à partir de chaque pièce.
- Prévoyez une sortie principale ainsi qu'une autre sortie pour chaque pièce.
- Si vous habitez en appartement, prévoyez ne pas utiliser l'ascenseur.
- Si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser les escaliers, informez le personnel d'urgence à l'avance (Ville de Lévis – Programme de secours adapté : ville.levis.qc.ca/secours).
- Prévoyez également au moins un itinéraire pour quitter votre quartier au cas où vous devriez partir rapidement (pensez à plus d'une option).

LIEUX DE RASSEMBLEMENT ET ROUTES D'ÉVACUATION

- Désignez des endroits sûrs où tous les membres de votre famille se rassembleront si vous ne pouvez pas aller à la maison ou si un ordre d'évacuation est donné.

Lieu de rassemblement sûr près de la maison :

Lieu de rassemblement sûr à l'extérieur du quartier :

Routes d'évacuation pour sortir du quartier :

BONNE IDÉE : FAITES DES COPIES DES DOCUMENTS IMPORTANTS

- Faites des copies des actes de naissance et de mariage, des passeports, des permis de conduire, des testaments, des actes de concession d'un terrain et des contrats d'assurance.
- Prenez des photos des membres de votre famille au cas où un registre de personnes manquantes serait créé.
- Conservez les photos dans un endroit sûr à la maison ou à l'extérieur de votre domicile, par exemple dans un coffret de sûreté ou chez un ami ou un membre de la famille qui vit à l'extérieur de votre municipalité.

TRAVAIL

- Informez-vous sur les plans d'évacuation d'urgence à votre travail et sur ce que vous devez faire en situation d'urgence.
- Pensez à laisser des articles de base à votre bureau, comme de l'eau et des aliments non périssables, au cas où vous devriez y rester pendant quelque temps.
- Vérifiez auprès de votre employeur ses plans d'urgence mis en place au milieu de travail, notamment les avertisseurs d'incendie, les points de rencontre, les membres du personnel responsables de la sécurité ainsi que les responsables d'étage.

ENFANTS VS ÉCOLE ET GARDERIE

- Demandez aux responsables de l'école ou de la garderie de vos enfants leurs politiques concernant les urgences et leurs moyens de communication avec les familles dans une telle situation.
- Demandez-leur également quel type d'autorisation ils exigent pour laisser partir un enfant avec une personne désignée, au cas où vous ne pourriez pas aller chercher vous-même votre enfant.
- Assurez-vous que l'école ou la garderie dispose d'une liste à jour des coordonnées des parents, gardiens et personnes désignées.

Personne désignée 1 :

Tél. : _____

Personne désignée 2 :

Tél. : _____

Personne-ressource de l'école :

PLAN POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

- En situation d'évacuation, gardez à l'esprit qu'en raison de règlements de santé, les animaux de compagnie sont interdits dans certains abris publics ou hôtels.
- Prévoyez confier vos animaux à un ami ou à un parent ou trouvez un hôtel où les animaux sont acceptés ou une pension pour animaux dans votre secteur et un peu plus loin de la maison.

Emplacement et coordonnées

BESOINS DE SANTÉ PARTICULIERS

- Établissez un réseau personnel de soutien composé d'amis, de parents, de fournisseurs de soins de santé, de collègues de travail et de voisins qui comprennent vos besoins particuliers.
- Notez les détails concernant ce qui suit :
 - o Allergies
 - o Antécédents médicaux familiaux
 - o Besoins en logement
 - o Chirurgies
 - o Coordonnées des personnes-ressources
 - o État de santé
 - o Information sur les assurances
 - o Médicaments
 - o Tests de dépistage
 - o Vaccins récents
- Conservez un exemplaire de cette information dans votre trousse d'urgence et donnez-en un exemplaire aux personnes de votre réseau personnel de soutien.
- Discutez avec votre médecin de la possibilité de préparer un sac prêt à emporter contenant une réserve de médicaments et de fournitures médicales pour deux semaines, si possible, ainsi que les ordonnances et les documents médicaux appropriés.
- Rappelez-vous que les pharmacies seront peut-être fermées pendant un certain temps, même lorsque la situation d'urgence aura été maîtrisée.

Information sur l'état de santé :

Médicaments et fournitures médicales :

Emplacement du sac prêt à emporter :

NUMÉROS POUR DES SITUATIONS URGENTES

- Police – Pompier – Ambulance : 911
- Info-Santé : 811
- Centre antipoison du Québec : 1 800 463-5060
- Hydro-Québec (pannes) : 1 800 790-2424
- Gaz Métro : 1 800 361-8003
- Clinique médicale :

- Centre antipoison :

PERSONNE-RESSOURCE DE L'EXTÉRIEUR

- Nom : _____
- Tél. (domicile) : _____
- Tél. (travail) : _____
- Tél. (cellulaire) : _____
- Courriel : _____
- Adresse (domicile) : _____

CONTACT POUR LA FAMILLE

- Nom : _____
- Tél. (domicile) : _____
- Tél. (travail) : _____
- Tél. (cellulaire) : _____
- Courriel : _____
- Adresse (domicile) : _____

AMI OU VOISIN

- Nom : _____
- Tél. (domicile) : _____
- Tél. (travail) : _____
- Tél. (cellulaire) : _____
- Courriel : _____
- Adresse (domicile) : _____

MÉDECIN DE FAMILLE

- Nom des patients : _____
- Noms et numéros de téléphone des médecins : _____

AGENT OU COMPAGNIE D'ASSURANCES

- Nom de l'agent ou de la compagnie : _____

- Tél. : _____
- Numéros des polices d'assurance pour la maison et la voiture : _____

SYSTÈME DE SÉCURITÉ À DOMICILE

- Nom de la compagnie : _____
- Tél. : _____

CONSIGNES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ À DOMICILE

- Assurez-vous d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone, un détecteur de fumée et un extincteur qui fonctionnent, ainsi qu'une trousse de premiers soins complète.
- Si vous vivez en appartement ou si vous êtes à l'hôtel, assurez-vous de savoir où se trouvent les dispositifs d'alarme-incendie et au moins deux sorties de secours.
- Assurez-vous d'avoir un extincteur de feu sur chaque étage de la maison, dont un dans la cuisine.
- Tous les membres de votre famille devraient savoir où se trouvent les extincteurs de feu. Les adultes et les enfants en mesure de s'en servir devraient savoir comment il fonctionne.
- Consultez les instructions sur la durée de vie utile de votre extincteur et informez-vous auprès de votre service d'incendie municipal pour obtenir plus de renseignements.
- Les adultes et les enfants en mesure de le faire devraient savoir comment couper l'alimentation en eau, en électricité et en gaz de votre domicile.
- Préparez des inscriptions très visibles pour indiquer où se trouvent les robinets d'arrivée d'eau et de gaz ainsi que la boîte de disjoncteurs ou la boîte à fusibles.
- Apprenez aux enfants comment et quand composer le 911 et montrez-leur comment communiquer avec la personne-ressource de l'extérieur de votre région.

Emplacement de l'extincteur :

Emplacement du robinet d'arrivée d'eau :

Emplacement de la boîte des disjoncteurs :

Emplacement du robinet de gaz :

EN CAS D'URGENCE

- Suivez le plan d'urgence.
- Prenez votre trousse d'urgence.
- Assurez votre propre sécurité avant de venir en aide aux autres.
- Écoutez la radio ou la télévision pour obtenir le plus d'information possible. Les autorités locales pourraient vous demander de rester où vous êtes. Suivre leurs instructions.
- Restez où vous êtes jusqu'à ce que la sécurité soit assurée ou que l'on vous donne l'ordre d'évacuer les lieux.

ORDRE D'ÉVACUATION

- Les autorités ne vous demanderont pas de quitter votre domicile à moins d'avoir des raisons de croire que vous êtes en danger.
- Si vous recevez l'ordre d'évacuer les lieux, apportez avec vous votre trousse d'urgence, votre portefeuille, les papiers d'identité de chacun des membres de la famille, des copies des documents essentiels de la famille et un téléphone cellulaire, une pile de rechange et un chargeur, si vous en avez un.
- Utilisez les voies désignées par les autorités locales.
- Si vous avez le temps, téléphonez à votre personne-ressource à l'extérieur de la ville ou envoyez-lui un courriel. Dites-lui où vous allez et à quel moment vous pensez arriver. Une fois que vous êtes en sécurité, faites-le lui savoir. Informez-la si des membres de la famille ont été séparés.
- Si vous avez le temps, laissez une note pour dire aux autres où vous êtes et à quelle heure vous êtes partis.
- Si on vous le demande, coupez l'alimentation en eau et en électricité.
- Ne coupez pas l'alimentation en gaz naturel, sauf si on vous demande expressément de le faire. Lorsque vous coupez l'alimentation en gaz, la compagnie doit la rétablir elle-même, ce qui pourrait prendre plusieurs semaines en situation d'urgence importante.
- Emmenez vos animaux de compagnie avec vous. Verrouillez les portes de votre domicile. Suivre les instructions des autorités.
- Si vous devez vous rendre à un centre d'évacuation, inscrivez-vous au bureau d'accueil.
- Ne retournez pas à la maison avant que les autorités ne vous disent qu'il est sécuritaire de le faire.



 Ville de
Lévis

ville.levis.qc.ca